



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Tourville est tenue le 6 février 2012 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions conformément au Code Municipal de cette Province. Étaient présents, le Maire, Monsieur Michel Anctil et les conseillers suivants: Luce Morneau, Francine Fournier, Benoit Dubé, René Joncas et Mario Gagnon. Absent : Richard Gaulin. Les conseillers présents, le secrétaire trésorier aussi présente formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, il est résolu que:

L'assemblée est ouverte à 19h30.

Rés.: 23-02-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Reporté le point 6 à la prochaine rencontre.

ADOPTÉ

-
1. Prière.
 2. Vérification du quorum
 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 janvier 2012.
 5. Avis de motion pour modifier le règlement # 03-2007 régissant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des résidences isolées.
 6. Taux horaire des pompiers.
 7. Comité Séduction l'Islet-Sud.
 8. Offre de service- Règlements d'urbanisme.
 9. Coop Jeunesse de Service- Financement Caisse Populaire.
 10. Nomination des représentants municipaux au CA de l'OMH de Tourville.
 11. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement fixant le tarif de location de salle.
 12. Demande d'aide financière.
 13. Logiciel de paie.
 14. Approbation de la liste des comptes du mois
 15. Varia
 16. Correspondance
 17. Période de questions
 18. Levée de l'assemblée
-

ADOPTÉ

Rés.: 24-02-12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JANVIER 2012

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé appuyé par le conseiller René Joncas, il est résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 janvier 2012 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION

Avis de motion, est donné par la présente, par le conseiller Benoit Dubé, qu'un règlement modifiant le règlement # 03-2007 régissant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des résidences isolées sera adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

Benoit Dubé, conseiller

Rés : 25-02-2012 COMITÉ SÉDUCTION L'ISLET-SUD

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 91-06-11, le Conseil de la municipalité de Tourville a accepté de versé une contribution de 2\$ per capita pour constituer un fonds qui permettra d'attirer de nouveaux médecins dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE le comité de séduction de l'Islet-Sud formé pour négocier la venue de médecin dans notre région demande aux municipalités de versé l'aide promise;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par la conseillère Francine Fournier et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville verse l'aide financière promise par la résolution 91-06-11 au montant de 2\$ per capita ce qui représente un montant de 1 394\$

ADOPTÉ

Rés : 26-02-12 MODIFICATION DE NOS RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Islet a adopté son schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de ce schéma d'aménagement révisé, les municipalités locales ont l'obligation d'harmoniser son plan d'urbanisme et ses règlements en fonction des éléments contenu dans ce nouveau schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tourville a reçu une offre de service de la part de Monsieur Denis Gaudreau pour procéder à cette harmonisation;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par la conseillère Luce Morneau et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville mandate le directeur général de négocier une entente de service pour la municipalité avec Monsieur Gaudreau.

ADOPTÉ

Rés : 27-02-12 COOP JEUNESSE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE dans l'Islet-Sud, il existe deux Coop de Jeunesse de Services;

CONSIDÉRANT QUE les Caisses Populaires des Hautes-Terres et de l'Islet-Sud participaient financièrement aux opérations des Coop de Jeunesse de Services à raison de 1000\$ par Coop;

CONSIDÉRANT QUE ces institutions financières ont fusionnées et que depuis cette fusion, la participation financière aux Coop Jeunesse de Services à été réduite de 50%;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par la conseillère Luce Morneau et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville demande à la nouvelle institution financière de revoir sa participation financière aux Coop Jeunesse de Services à raison de 1000\$ par Coop.

ADOPTÉ

Rés : 28-02-12 REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU CA DE L'OMH DE TOURVILLE

Sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par la conseillère Francine Fournier et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville nomme Messieurs Benoit Dubé, Mario Gagnon et André Deschênes, représentant municipal au CA de l'Office Municipal d'Habitation de Tourville pour un mandat de trois ans.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION

Avis est par la présente donné par la conseillère Luce Morneau qu'un règlement établissant les coûts de location de salles, de la cuisine, du gymnase et du salon funéraire sera adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

Luce Morneau, conseillère

Rés : 29-02-12 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – ACTIVITÉS HOCKEY EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE des jeunes de la municipalité de Tourville et de Ste-Perpétue se sont regroupés pour former des équipes de hockey qui évoluent sur les patinoires extérieures et quelque fois aux arénas;

CONSIDÉRANT QU' une aide financière est demandée à la municipalité de Tourville pour défrayer les coûts d'équipements, de transports et d'achat d'heures de glace dans les arénas;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par le conseiller René Joncas et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville participe financièrement aux activités de ces équipes de hockey à raison de 1000\$ pour l'année 2012.

ADOPTÉ

LOGICIEL DE PAIE

Par manque d'information, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

Rés : 30-02-12 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller René Joncas, il est résolu à la majorité des conseillers que la liste des comptes du mois soit adoptée.

Je, Normand Blier, secrétaire trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les crédits nécessaires disponibles au budget pour le paiement des comptes au montant de : **72 040.41 \$**

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

Rés : 31-02-12 ACTION CHOMAGE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE *Action chômage Kamouraska* est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis trente (30) ans;

CONSIDÉRANT QUE cette organisme a pour mission la défense des droits des chômeurs (euses);

CONSIDÉRANT QUE la situation financière de cet organisme est précaire;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville adhère comme membre corporatif *D'action chômage Kamouraska* pour l'année 2012 au montant de 50\$.

ADOPTÉ

Rés : 32-02-12 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Sur une proposition de la conseillère Francine Morneau, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville renouvelle son adhésion à Réseau Environnement pour l'année 2012 au montant de 290.89\$

ADOPTÉ

LISTE DE LA CORRESPONDANCE

Weblex Désing	Statistiques de visite du site internet de la municipalité
Sûreté du Québec	Fermeture du dossier 20111227
Ministère des Transports	Adoption du règlement 10-2011 concernant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux
MMQ	Ristourne 2011

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire répond à toutes les questions venant du public.

Rés.: 33-02-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Benoit Dubé, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Michel Anctil, Maire, atteste, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Michel Anctil
Maire

Normand Blier
Directeur-général, Secrétaire-trésorier